AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP - 1 - 6 - 70 066317

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 3 au bulletin N° 116 de Mai 1970 -

1970 - 18

AVERTISSEMENTS

/VIGNE/

Mildiou

Dans l'ensemble de la Circonscription, la situation est la suivante : des foyers, généralement peu importants existent en tous secteurs. Il se sont formés là où existent des "mouillères" et dans les creux, surtout quand l'eau a pu séjourner lors des pluies importantes du milieu du mois.

Les taches se rencontrent presque toujours sur des pousses situées au voisinage du sol : traînant sur la terre ou naissant à son niveau.

L'opération la plus utile, à faire d'urgence, est de poursuivre la suppression systématique des végétations inutiles de la base des souches, en commençant par les endroits des vignes les plus favorables à l'établissement de la maladie.

Vers de la grappe

Actuellement, on assiste aux éclosions des toute premières chenilles de Cochylis et d'Eudémis. Ces éclosions vont s'intensifier dans les jours à venir. En conséquence, dans les vignes où des dégâts sérieux ont été constatés l'année dernière, un traitement de type préventif pourrait être appliqué dès les premiers jours de juin.

Nous signalons qu'il y a une nette dominance de la Cochylis dans le secteur de "Tres-Cantous" de Gaillac. Dans le secteur de Ste-Cécile (Tarn), plus précoce, donner la préférence à un traitement de type curatif.

/ARBRES FRUITIERS/

Tavelures du poirier et du pommier

Quoique très diminués, les risques de projections d'ascospores demeurent encore sensibles. Un traitement général pourrait être appliqué dès la première menace sérieuse de pluie.

Carpocapse des pommes

Le premier vol de papillons est très tardif et ne fait que commencer. Il est donc absolument inutile d'intervenir actuellement. Attendre un prochain bulletin.

Carpocapse des prunes

Dans les plantations habituellement sujettes aux attaques de cet insecte, appliquer un traitement dès réception. On observe, cette année, des pontes relativement nombreuses. Employer un produit à base, soit de Phosalone à 60 g M.A./hl, soit d'Azinphos à 40 g de M.A./hl.

Tordeuse orientale du pêcher

L'activité de cet insecte est importante depuis quelques jours. Dans les pépinières de pêchers et dans les jeunes vergers en formation, appliquer dès à présent un premier traitement.

P.I.2 12

- INFORMATION -

ALERTE AUX VERS GRIS !

- Note communiquée par MM. R. CAYROL et P. ANGLADE, Maîtres de Recherches ; S. POITOUT et J.P. LYON, chargés de Recherches à l'INRA.

Les chercheurs de l'I.N.R.A. sont en alerte quant aux attaques possibles cette année dans toute d'Europe occidentale d'un des plus dangereux vers gris qui soit pour les cultures annuelles. Ces vers gris sont des chenilles noirâtres qui vivent dans le sol et attaquent les plantes au collet. Leur taille maximale est d'environ 4 cm. Si elles sont en grand nombre, elles peuvent alors anéantir une culture en moins de 48 heures.

Les papillons de cette espèce sont des noctuelles Ipsilon. Il s'agit de migrateurs qui passent et pondent la nuit, si bien qu'ils échappent à l'observation courante. Leur arrivée a été particulièrement précoce et abondante cette année.

Les premières attaques de vers gris viennent d'être signalées. Nous craignons qu'il s'agisse là de prémisses annonçant l'infestation à l'heure actuelle de dizaines de milliers d'hectares dans la moitié sud de la France. Une intervention immédiate peut enrayer les dégâts des chenilles. Nous conseillons donc vivement aux agriculteurs de ne pas attendre pour agir que les déprédations soient visibles dans leurs parcelles et de chercher au contraire à déceler la présence des vers gris avant que ceux-ci ne se manifestent de façon spectaculaire. Pour cela, il convient d'examiner la couche superficielle du sol au voisinage des plantes notamment sur les lignes de semis, sur trois ou quatre centimètres de profondeur ; 10 examens à l'ha (1 tous les 30 m environ) portant chacun sur 3 ou 4 plantes sont en principe suffisants pour déceler la présence de chenilles de 1 à 3 cm là où elles sont en nombre relativement important.

Le seul moyen de lutter efficacement contre ces chenilles consiste en l'épandage sur le sol d'un appât au son empoisonné. Deux possibilités sont offertes à l'agriculteur : ou bien acheter un appât tout préparé qu'il utilisera suivant les indications données par le fabricant, ou bien confectionner lui-même un appât qu'il épandra à raison de 70 kg à l'ha environ. Voici quelques formules-types d'appâts très efficaces pouvant être confectionnés à la ferme :

- 100 kg de son	+ 150 g de dieldrine pure	+ 20 à 40 l d'eau		
- " "	+ " d'aldrine pure	+ "	"	"
- " "	+ 200 g d'endosulfan	+ "	"	"
- " "	+ 300 g d'heptachlore	+ "	"	"
- " "	+ 500 g de chlordane	+ "	"	"
- " "	+ 500 g de lindane	+ "	"	"
- " "	+ 500 g de D.D.T.	+ "	"	"
- " "	+ 750 g de toxaphène	+ "	"	"

Utiliser de préférence un produit en émulsion, à la rigueur une poudre dite "pour bouillie". Verser l'émulsion (ou la poudre) dans l'eau. Incorporer au son cette solution insecticide (chaque particule de son est ainsi empoisonnée en profondeur). Epandre à la main (utiliser des gants), ou à l'aide d'un épandeur d'engrais.

Si l'épandage doit être fait à la main, utiliser 30 à 40 l d'eau : une telle quantité permet en effet de confectionner rapidement un appât très homogène. Si l'on doit se servir d'un épandeur (cas de grandes surfaces à traiter) il convient d'utiliser la plus petite quantité d'eau possible sinon la machine risque de "bourrer". Dans ces conditions, le meilleur procédé de fabrication consiste à introduire la solution empoisonnée dans un pulvérisateur et de pelleter le son sous le jet de ce dernier.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY

BALMA, le 28 MAI 1970
L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.